

Service d'autobus interurbain au Manitoba :

UN DOCUMENT DE TRAVAIL PUBLIC

INTRODUCTION

De nombreuses communautés manitobaines comptent sur le service d'autobus interurbain. Bien que le service d'autobus soit important pour les Manitobains, son accès n'est pas garanti. À la fin de 2009, l'industrie a annoncé des réductions du service d'autobus interurbain pour un grand nombre de provinces et de territoires, notamment la décision de Greyhound d'abandonner le service régulier au Manitoba.

En mars 2010, la Province du Manitoba a annoncé qu'elle allait investir 3,12 millions de dollars dans une entente de maintien de service d'un an avec Greyhound Canada. Ceci permettra de veiller à ce que les véhicules de transport de passagers continuent de fonctionner dans l'ensemble du Manitoba jusqu'à la mise en place d'une solution

permanente. Toutefois, cette mesure est temporaire. La Province demande donc aux Manitobains de lui faire part de leurs commentaires et suggestions pour trouver une solution à long terme à cette question.

Le présent document est le point de départ des discussions sur cette question et des solutions possibles. Pour réussir, la discussion doit comprendre des membres du grand public, de l'industrie et des gouvernements fédéral et provincial.

Les autobus interurbains servent à transporter des marchandises et des passagers vers les communautés autochtones et les communautés des régions rurales et du Nord pour les aider à appuyer et à accroître leur qualité de vie ainsi que leurs possibilités d'expansion des

entreprises et de développement économique.

De nombreux Manitobains comptent sur les autobus pour rendre visite à leur famille et à leurs amis et pour se rendre à des rendez-vous médicaux et en revenir. Les étudiants des régions du Nord s'en servent pour se rendre à l'école, au collège, à des cours de formation et à l'université. Pour de nombreuses communautés des régions rurales et du Nord, le service d'autobus est la seule solution de rechange aux véhicules personnels.

Il s'agit d'une question importante, et la Province demande aux Manitobains de faire partie de la solution à long terme en lui fournissant leurs idées sur les manières de maintenir un service d'autobus interurbain au Manitoba.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Un service d'autobus interurbain s'entend d'un service d'autobus commercial traversant les limites municipales; le passager paie pour l'utiliser. Un exemple de ce service serait un autobus qui transporte des passagers et des marchandises de Winnipeg à Thompson.

Deux types de règlements provinciaux visent directement l'industrie du transport par autobus interurbain. L'un maintient des normes de sécurité et l'autre régit l'aspect économique de l'industrie.

La réglementation économique permet à un organisme gouvernemental de la Province de délivrer des permis autorisant l'exploitation de compagnies de transport sur le marché. Au Manitoba, le *Code de la route* (le *Code*) donne l'autorité à la Commission du transport routier de délivrer des permis aux compagnies de transport par autobus interurbain. Ces permis précisent les communautés que les autobus peuvent desservir et les circuits. La Commission doit aussi approuver toutes les modifications apportées aux tarifs, aux horaires et à l'élimination du service dans une région ou une communauté.

Historiquement, la Province du Manitoba s'est appuyée sur la réglementation économique pour maintenir un service d'autobus plus important dans toute la province. Grâce à son habilité à délivrer des permis, la Commission du transport routier du Manitoba peut limiter la concurrence entre les transporteurs sur les circuits très achalandés. Les transporteurs titulaires d'un permis peuvent ainsi utiliser le revenu tiré des circuits très achalandés pour subventionner ceux qui le sont moins – il s'agit souvent de ceux menant aux plus petites communautés des régions rurales et du Nord.

La compagnie Greyhound a déclaré que les lois et les règlements actuels sont la raison pour laquelle elle ne gagne pas suffisamment de revenu pour maintenir son service sur les circuits peu achalandés. Selon elle, le revenu qu'elle tire des circuits très achalandés, de son service de messagerie et de ses services nolisés ne lui permettent plus de compenser ses pertes sur les circuits peu achalandés. Elle prétend également que l'approbation des modifications qu'elle désire apporter à son service afin de l'adapter aux demandes croissantes du marché prend trop de temps.

L'INDUSTRIE MANITOBAINE DU TRANSPORT PAR AUTOBUS INTERURBAINS

Le service d'autobus interurbain traverse les limites municipales, et les clients paient leur place d'autobus ou le transport de leurs marchandises par ces autobus. Les véhicules utilisés pour ce type de service incluent les autocars et les fourgonnettes de tourisme.

Il y a deux types de service :

- Le **service d'autobus régulier** qui permet le transport de passagers et de marchandises d'une ville à une autre selon un horaire régulier. Par exemple, un service d'autobus habituel entre Sprague et Steinbach serait un service régulier.
- Le **service d'autobus nolisés** est fourni sur demande. Par exemple, la location d'un autobus par des groupes ou des organismes pour un déplacement précis, comme le transport d'une équipe sportive de Cartwright à un tournoi à Brandon.

Le service d'autobus interurbain est principalement fourni par des compagnies privées qui ne sont habituellement pas financées par le gouvernement. Il fournit un moyen de déplacement pratique, abordable, sûr et écologique, ce qui est particulièrement important pour les personnes qui n'ont pas accès à un véhicule.

Bien que certains circuits soient desservis par des transporteurs manitobains plus petits, ou par des transporteurs à forfait sous contrat avec Greyhound pour des circuits précis, Greyhound est le principal transporteur régulier par autobus interurbain au Manitoba et au Canada.

Aperçu de l'industrie des autobus interurbains du Manitoba :

Nombre total de transporteurs par autobus interurbains au Manitoba :	49
Nombre d'autobus interurbains :	239
Nombre total de transporteurs par autobus nolisés au Manitoba :	47
Nombre d'autobus nolisés :	234
Nombre total de transporteurs par autobus réguliers au Manitoba :	9
Nombre d'autobus réguliers :	53
Nombre total de transporteurs par autobus à forfait au Manitoba :	2
Nombre de véhicules à forfait :	7

Greyhound au Manitoba :

Nombre total d'arrêts d'autobus interurbains :	293
Nombre total d'arrêts facultatifs d'autobus interurbains :	117
Nombre total d'arrêts de débarquement (et non d'embarquement) :	3
Nombre total de points de service Greyhound :	103

→ *Greyhound maintient qu'elle ne peut plus compenser les pertes subies en raison de ses circuits peu rentables.*

→ *Le Manitoba compte sur la réglementation économique pour maintenir le service d'autobus interurbain dans les communautés des régions rurales et du Nord.*

→ *La Commission du transport routier du Manitoba réglemente l'entrée sur le marché des compagnies de transport par autobus interurbain, ainsi que les tarifs, les horaires et l'élimination du service.*

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR AUTOBUS INTERURBAINS DANS LES AUTRES PROVINCES ET TERRITOIRES DU CANADA

La réglementation économique concernant le service d'autobus interurbain varie selon les provinces et les territoires du Canada. Voici quelques exemples de réglementation des autres provinces :

<p>LA SASKATCHEWAN A UN NOMBRE IMPORTANT DE CONTRÔLES ÉCONOMIQUES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comme le Manitoba, la Saskatchewan utilise la réglementation économique pour maintenir un service d'autobus régulier vers les plus petites communautés des régions rurales et du Nord. La Highway Traffic Board de la Saskatchewan délivre des permis et approuve les modifications à apporter aux horaires et aux tarifs. • La Saskatchewan Transportation Company (STC) est une société de la Couronne, subventionnée par le gouvernement provincial, qui fournit un service de transport régulier de passagers et de messagerie à 280 communautés. Pour offrir ce service sur certains circuits peu achalandés, la STC a subventionné des contrats avec de petits entrepreneurs locaux. • En 2010, le gouvernement de la Saskatchewan a autorisé une subvention de 9 millions de dollars à la STC, une augmentation par rapport aux 7,8 millions de dollars financés en 2009. Selon le gouvernement de la Saskatchewan, le niveau de subvention croissant exigé pour exploiter la société de la Couronne est inquiétant.
<p>L'ALBERTA A DES CONTRÔLES ÉCONOMIQUES PLUS SOUPLES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette province s'est appuyée sur la réglementation économique pour maintenir un service d'autobus régulier et a adopté des contrôles économiques plus souples au cours de la dernière décennie. Même si un permis est délivré à un service d'autobus, il ne lui confère pas le droit exclusif de desservir ce circuit. Si un autre transporteur est en mesure de fournir un service concurrent, et que c'est dans l'intérêt du public, cet autre transporteur peut obtenir un permis. • Lorsqu'un transporteur en Alberta obtient un permis, un nombre minimal de voyages (taux de fréquence) est fixé. Pour qu'un transporteur réduise son taux de fréquence ou arrête de fournir le service, il doit en obtenir l'autorisation de l'organisme dirigeant provincial. Si le service offert à une petite communauté rurale est en danger, l'organisme provincial peut insister pour que le transporteur maintienne le service. • L'Alberta ne réglemente pas les tarifs. Les transporteurs peuvent simplement augmenter les tarifs sans avoir à en aviser l'organisme dirigeant provincial.
<p>L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD N'A PLUS DE RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE POUR L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR AUTOBUS INTERURBAINS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • N'importe quel transporteur qui désire fournir un service d'autobus dans la province peut le faire sans obtenir de permis de l'organisme dirigeant provincial. • Aucune approbation n'est exigée pour les modifications d'horaires ou de tarifs. Les transporteurs sont libres d'établir des horaires et des tarifs en fonction de l'offre et de la demande. • Les transporteurs doivent répondre à des normes de sécurité très strictes pour leurs véhicules.

GREYHOUND AU MANITOBA

Greyhound est le principal transporteur par autobus interurbain régulier au Manitoba. À l'heure actuelle (en 2010), Greyhound offre un service sur 18 circuits principaux dans la province soit un nombre total de 3,6 millions de miles de fonctionnement par année. Parmi ces circuits, seulement 14 se trouvent au Manitoba, alors que quatre sont reliés à ceux des provinces avoisinantes (deux à Thunder Bay et un chaque à Yorkton et à Regina).

Les données fournies par Greyhound montrent que la société a perdu environ 4,78 millions de dollars au Manitoba entre avril 2008 et mars 2009. Selon Greyhound, le coût d'exploitation au Manitoba était supérieur au revenu provenant de ses tarifs et de son service de fret. Certains circuits de Greyhound au Manitoba sont rentables, d'autres non. Le tableau de la page suivante montre une répartition de chacun des 18 circuits de Greyhound.

CORRIDOR GREYHOUND	SERVICE DE VOYAGEURS			SERVICE DE FRET		PROFITS (OU PERTES)
	N ^{bre} moyen de voyageurs par voyage	Revenue per mile	Revenu par mile	Revenu par mile	Coûts par mile	
Winnipeg – Pine Falls *	2,7	0,67 \$	3,41 \$	3,52 \$	2,16 \$	(54,746) \$
Russell – Minnedosa	1,6	0,39 \$	3,41 \$	0,06 \$	0,03 \$	(142,117) \$
Winnipeg – Sprague *	1,8	0,46 \$	3,41 \$	0,47 \$	0,29 \$	(229,665) \$
Winnipeg – Brandon	6,4	1,43 \$	3,81 \$	0,18 \$	0,11 \$	(502,327) \$
Thompson – Lynn Lake	8,9	1,81 \$	3,96 \$	0,76 \$	0,47 \$	(216,821) \$
Winnipeg – Koostatak *	4,0	0,86 \$	3,71 \$	2,17 \$	1,34 \$	(194,048) \$
Winnipeg – Reston *	2,6	0,55 \$	3,56 \$	10,52 \$	6,47 \$	52,373 \$
Thompson – Flin Flon	10,0	1,97 \$	5,29 \$	2,44 \$	1,50 \$	(175,490) \$
Thompson – Gillam	13,4	2,98 \$	5,29 \$	0,78 \$	0,48 \$	(290,094) \$
Thompson – Norway House	14,0	3,14 \$	5,29 \$	0,67 \$	0,41 \$	(321,511) \$
Winnipeg – Fort Alexander *	2,5	0,58 \$	3,41 \$	0,20 \$	0,12 \$	(167,788) \$
Winnipeg – Flin Flon	12,7	2,45 \$	5,29 \$	1,64 \$	1,01 \$	(1,509,325) \$
Winnipeg – Thompson	25,3	4,99 \$	5,29 \$	1,84 \$	1,13 \$	268,112 \$
Winnipeg – Thunder Bay ** (Ft Frances – Thunder Bay)	6,2	1,66 \$	5,29 \$	24,34 \$	14,97 \$	57,416 \$
Regina – Virden	21,0	2,70 \$	5,69 \$	3,29 \$	2,02 \$	(78,057) \$
Winnipeg – Virden	20,8	3,03 \$	5,29 \$	3,01 \$	1,85 \$	(591,930) \$
Winnipeg – Yorkton	19,0	2,85 \$	5,29 \$	2,95 \$	1,83 \$	(528,347) \$
Winnipeg – Thunder Bay (Transcanadienne)	26,0	3,80 \$	5,29 \$	0,47 \$	0,29 \$	(155,950) \$
Total provincial						(4,780,316) \$

* Les circuits sont desservis par Boutin Bus Lines, 21st Century et Caribou Coach, des transporteurs qui fournissent ce service conformément à un contrat de sous-traitance avec Greyhound.

** Circuit qui n'est plus desservi par Greyhound, mais par Caribou Coach actuellement

SOLUTIONS À LONG TERME

Greyhound persiste à dire qu'elle ne peut continuer en vertu des dispositions législatives actuelles. La plupart des circuits desservis par Greyhound au Manitoba ne sont pas rentables. Le nombre de passagers est bas et continue de diminuer.

Diverses solutions permettraient de maintenir le service d'autobus interurbain au Manitoba à long terme, notamment :

- augmenter ou réduire la fréquence du service d'autobus;
- utiliser des véhicules plus petits à la place des autocars;
- utiliser des autobus offrant un service plus complet pour attirer les passagers;
- autoriser les compagnies de transport par autobus à établir leur propres tarifs et à modifier leurs horaires sans l'approbation de la Commission du transport routier du Manitoba;
- établir des services d'autobus exploités par la communauté.

Le gouvernement du Manitoba désire que vous lui fassiez part de vos suggestions en ce qui concerne les solutions visant à maintenir le service d'autobus interurbain au Manitoba. Vos commentaires permettront de formuler des solutions à long terme pour l'industrie.

Nous vous encourageons à faire le premier pas en vous rendant sur le site Web des consultations et en remplissant le sondage en ligne.

Des renseignements sur votre expérience personnelle du service d'autobus, vos idées pour améliorer l'utilisation de ce service au Manitoba et les répercussions économiques du service d'autobus sur votre communauté sont importants pour l'élaboration des solutions.

Vous êtes invités à participer à un atelier public dans votre collectivité. Les ateliers publics sont prévus à Thompson, à proximité du Pas, à Swan River, à Minnedosa et à Powerview-Pine Falls. Au cours des ateliers, les participants doivent fournir leurs commentaires sur divers sujets, notamment les besoins personnels et communautaires quant au transport. Consultez le site Web pour plus de détails.

Vous pouvez envoyer vos commentaires et vos questions à l'équipe du projet d'autobus interurbain du Manitoba par "l'un des moyens suivants :

Courriel : intercitybusinfo@gov.mb.ca

Par la poste :
Équipe du projet d'autobus interurbain du Manitoba
Division des transports routiers
Infrastructure et Transports Manitoba
1695, avenue Sargent, unité C
Winnipeg (Manitoba)
R3H 0C4

Téléphone : 204 945-2487 (à Winnipeg)
1 877 340-9068 (extérieur de Winnipeg)

Consultations sur le service d'autobus interurbain
www.gov.mb.ca/mit/intercitybus/index.fr.html